

# RPQS

Rapport sur le **P**rix et la **Q**ualité  
du **S**ervice public de  
l'Assainissement collectif

# 2024



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »

# SOMMAIRE

1.	CARACTÉRISATION DU SERVICE.....	4
1.1.	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE .....	4
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0).....	5
1.4.	NOMBRE D'ABONNÉS.....	5
1.5.	VOLUMES FACTURES.....	8
1.6.	DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS .....	10
1.7.	AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0).....	10
1.8.	LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET / OU TRANSFERT .....	10
1.9.	OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES .....	11
1.10	QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0) .....	36
1.10.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	36
1.10.2	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	37
2	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....	38
2.1	MODALITÉS DE TARIFICATION .....	38
2.2	FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0) .....	41
2.3	RECETTES .....	45
3	INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	46
3.1	TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1) .....	46
3.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B).....	46
3.3	CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3) .....	48
3.4	CONFORMITÉ DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3).....	50
3.5	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3).....	52
3.6	TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3).....	54
3.7	TAUX DE DEBORDEMENT D'EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1).....	55
3.8	POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE (P252.2) .....	55
3.9	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE (P253.2) .....	57
3.10	CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'ÉPURATION (P254.2) .....	59
3.11	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3).....	61
3.12	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P256.2) .....	62
3.13	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P257).....	63
3.14	TAUX DE RECLAMATIONS ECRITES RECUES PAR LA COLLECTIVITE (P258.1) .....	65
4	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....	67
4.1.	MONTANTS FINANCIERS .....	67
4.2.	AMORTISSEMENTS.....	67
4.3.	PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX .....	68
4.4.	PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	68
5.	ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ...	69
5.1	ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P207.0) .....	69
5.2.	OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT) .....	69
6.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS .....	70

# 1. CARACTÉRISATION DU SERVICE

## 1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



Le service est géré au niveau /

- communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Clermontais
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : La régie de la Communauté de Communes gère le service assainissement collectif de l'ensemble du territoire à l'exception de la commune de Péret (géré par la Pérétoise des Eaux).
- Existence d'une CCSPL:  Oui  Non
- Existence d'un zonage :  Oui, date d'approbation\* :  En cours d'élaboration
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 07/11/2017  Non

## 1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE



Le service est exploité en **Régie** (régie à autonomie financière), hormis Péret exploité **en délégation de service Public par la Pérétoise des Eaux depuis le 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2024.**

\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 34 240 habitants (estimation) au 31/12/2024.

### 1.4. NOMBRE D'ABONNÉS



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 14 768 abonnés au 31/12/2024. Il desservait 14 468 abonnés au 31/12/2023.

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

La répartition des abonnés par commune en 2024 est la suivante :

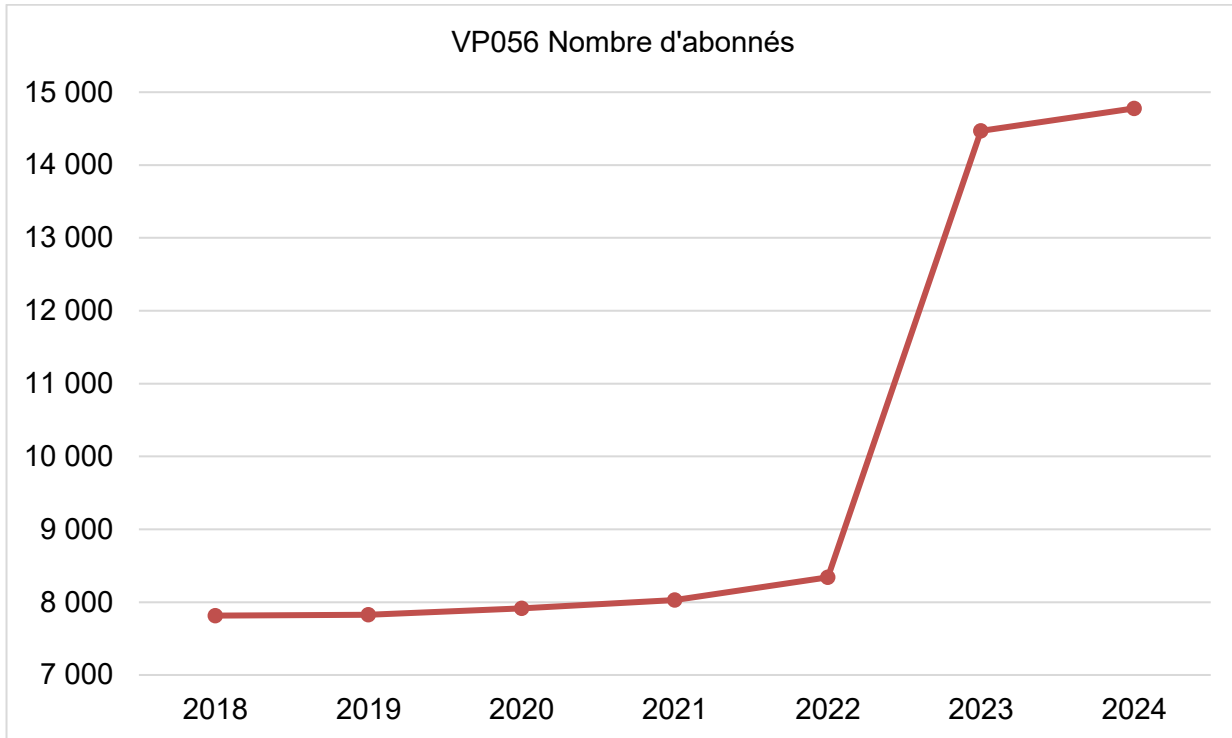
ABONNES			
Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
<b>TOTAL REGIE + PERETOISE</b>	<b>14 508</b>	<b>14 778</b>	1,86%
Aspiran	862	872	1,16%
Brignac	403	403	0,00%
Cabrières	309	311	0,65%
Canet	1 680	1 716	2,14%
Ceyras	567	585	3,17%
Clermont-l'Hérault	5 393	5 578	3,43%
Fontès	594	585	-1,52%
Lacoste	88	86	-2,27%
Liausson	116	113	-2,59%
Lieuran	161	161	0,00%
Mérifons	18	19	5,56%
Mourèze	111	109	-1,80%
Octon	335	334	-0,30%
Paulhan	2 120	2 150	1,42%
Péret	686	693	1,02%
Saint Félix de Lodez	578	579	0,17%
Salasc	228	225	-1,32%
Usclas d'Hérault	253	253	0,00%
Valmascle	6	6	0,00%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 67,17 abonnés/km au 31/12/2024. (66,35 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,32 habitants/abonné au 31/12/2024.

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

L'évolution du nombre d'abonnés (VP056) depuis la création en 2018 de la Régie d'Eau et d'Assainissement est la suivante :



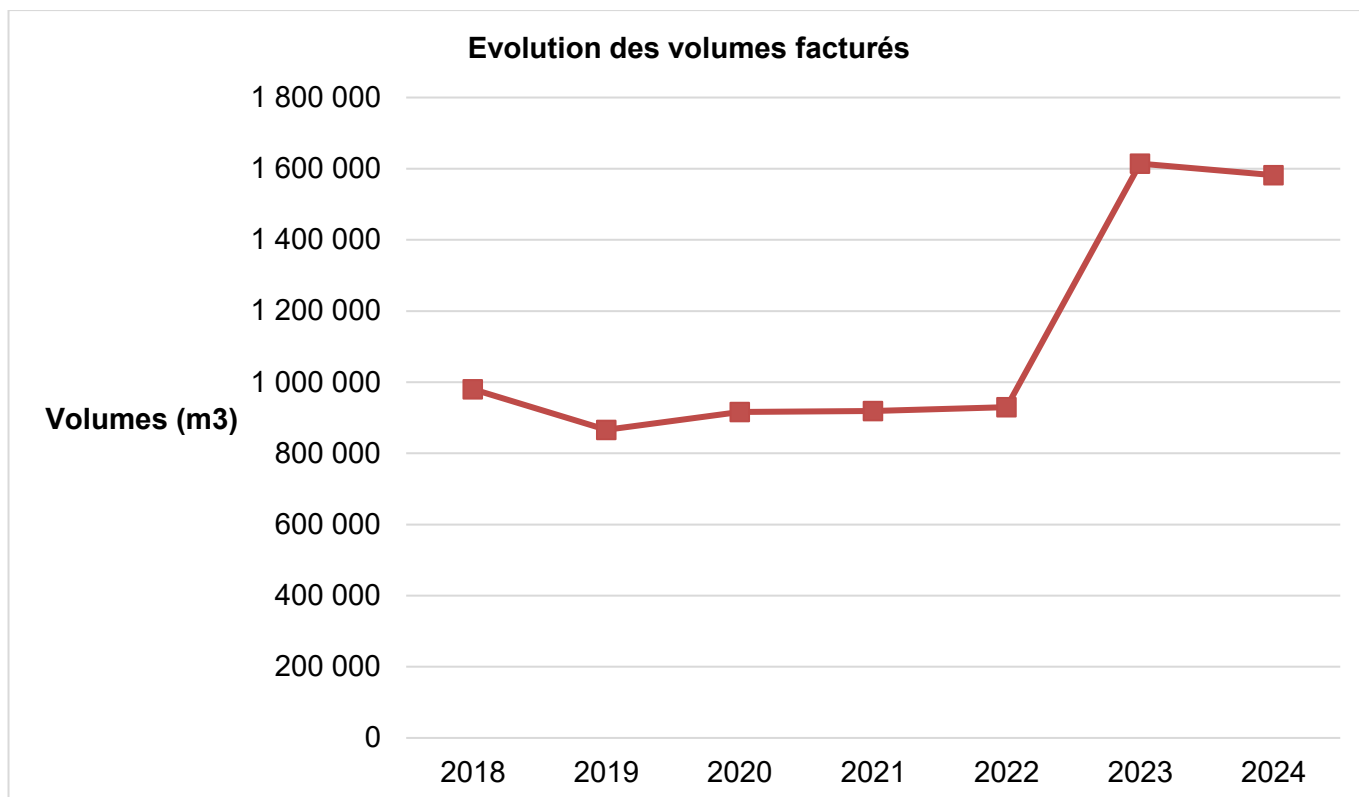
1.5. VOLUMES FACTURES



VOLUMES FACTURES (m3)			
Commune	Exercice 2023 (m3)	Exercice 2024 (m3)	Variation en %
<b>TOTAL REGIE + PERETOISE</b>	<b>1 674 768</b>	<b>1 641 662</b>	-1,98%
Aspiran	81 234	72 768	-10,42%
Brignac	40 813	34 450	-15,59%
Cabrières	35 725	32 368	-9,40%
Canet	160 002	170 037	6,27%
Ceyras	60 417	67 884	12,36%
Clermont / Nébian / Villeneuveville	710 825	689 900	-2,94%
Fontès	63 902	43 229	-32,35%
Lacoste	11 452	12 527	9,39%
Liausson	12 640	10 361	-18,03%
Lieuran-Cabrières	14 168	13 300	-6,13%
Mérifons	5 211	3 191	-38,76%
Mourèze	14 692	14 726	0,23%
Octon	31 888	22 892	-28,21%
Paulhan	222 027	252 588	13,76%
Péret	57 835	59 392	2,69%
Saint Félix de Lodez	105 939	99 025	-6,53%
Salasc	21 474	19 563	-8,90%
Usclas d'Hérault	20 906	20 153	-3,60%
Valmascle	3 618	3 308	-8,57%

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

L'évolution des volumes facturés depuis la création en 2018 de la Régie d'Eau et d'Assainissement est la suivante :



1.6. DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS



Absence de volumes exportés et importés

1.7. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de :

6 au 31/12/2024 (6 au 31/12/2023).

1.8. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET / OU TRANSFERT



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,68 km de réseau unitaire hors branchements,
- 219,34 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 220,01 km (218,04 km au 31/12/2023).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

EQUIPEMENTS PERMETTANT LA MAÎTRISE DES DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS		
Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage (m3)
Bassin d'orage	STEU CANET	31 600 m3
Bassin d'orage	Ancienne STEU d'Usclas d'Hérault (anciennes lagunes)	2 000 m3

**1.9. OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES**



Le service gère 23 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux

<b>STEU N°1 : STEU D'ASPIRAN</b> Code Sandre de la station : 060934013002									
<b>Caractéristiques générales</b>									
Filière de traitement	Lagunage aéré								
Date de mise en service	2001								
Commune d'implantation	Aspiran								
Lieu-dit	Padenelles								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1800								
Nombre d'abonnés raccordés	872								
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	1927								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	277								
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		08/11/2001						
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		/						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		La Garelle puis Herault (FDR161A)						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	25	ou	94	50	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	125	ou	86	250	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	150	ou	74	/	/	/	50	150	
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
23/01/2024	OUI	OUI	4	99	57	93	21	95	
10/07/2024	OUI	OUI	3	99	37	96	49	87	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique. <sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°2 : STEU DE BRIGNAC</b> Code Sandre de la station : 060934041002										
<b>Caractéristiques générales</b>										
Filière de traitement		Filtres plantés de roseaux + désinfection UV								
Date de mise en service		20/07/2007								
Commune d'implantation		Brignac								
Lieu-dit		/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1300								
Nombre d'abonnés raccordés		403								
Nombre d'habitants raccordés (estimation)		1076								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		260								
<b>Prescriptions de rejet</b>										
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			02/10/2006					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur :			La Lergue					
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015					
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib		
DBO5 (mg/l)	25	ou	60	/	35	ou	60	70		
DCO (mg/l)	125	ou	60	/	200	ou	60	400		
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85		
E. Coli (nbre/100ml)	1000									
Enterocoques (nbre/100ml)	1000									
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		E. Coli	Enterocoques
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Concentration (germes/100ml)	Concentration (germes/100ml)
30/01/2024	OUI	OUI	3	99	30	97	3	99	56	56
12/11/2024	OUI	OUI	3	98	15	96	2	99	56	56

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°3 : STEU DE CABRIERES</b> Code Sandre de la station : 060934045001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Décanteur / Digesteur – Filtres plantés de roseaux et lit bactérien								
Date de mise en service	1993								
Commune d'implantation	Cabrières								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	600								
Nombre d'abonnés raccordés	311								
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	647								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	90								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		/						
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		07/01/1991						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		La Boyne						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	35	ou	50	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	60	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	60	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
21/10/2024	NON	NON	70	81	234	73	110	78	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## STEU N°4 : STEU DE CANET Code Sandre de la station : 060934051002

### Caractéristiques générales

Filière de traitement	File eau : Boues activées pour filière eau File boues : Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/09/2017
Commune d'implantation	Canet
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	5600
Nombre d'abonnés raccordés	1716
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	4589
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	998 (par temps sec) 1214 (par temps pluie)

### Prescriptions de rejet

Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	26/08/2013
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur :	L'Hérault

Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015			
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib
DBO5 (mg/l)	25	ou	80	50	25	ou	80	70
DCO (mg/l)	125	ou	75	250	125	ou	75	400
MES (mg/l)	35	ou	90	85	35	ou	90	85
NGL (mg/l)	15 (moy/an)	ou	70		15 (moy/an)	ou	70	/
PT (mg/l)	2 (moy/an)	ou	80		2 (moy/an)	ou	80	/
E. Coli (n/100ml)	100			2000				
Enterocoques (n/100ml)	100			400				

### Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		E. Coli	Enteroc.	
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (n/100ml)	Conc (n/100ml)	
28/01/2024	OUI	OUI	3	99	30	97	2	99	3,40	97	0,25	98	<56	<56	
14/02/2024	OUI	OUI	4	99	30	95	4	99	2,70	97	0,23	98	<56	<56	
10/03/2024	OUI	OUI	3	99	30	95	3	99	5,60	92	0,27	97	<56	<56	
15/04/2024	OUI	OUI	11	96	27	96	3	99	4,60	94	0,29	97	<56	<56	
14/05/2024	OUI	OUI	3	98	27	93	2	99	4,30	90	0,30	93	<56	<56	
10/06/2024	OUI	OUI	3	99	28	95	2	99	3,60	95	0,23	97	<56	<56	
13/07/2024	OUI	OUI	3	99	19	98	5	99	2,70	97	0,13	99	<56	<56	
02/08/2024	OUI	OUI	3	99	18	98	2	100	2,60	97	0,10	99	<56	<56	
01/09/2024	OUI	OUI	3	99	15	98	2	99	6,90	92	0,10	99	<56	<56	
20/10/2024	OUI	OUI	3	99	21	97	2	99	2,70	97	0,10	99	<56	<56	
05/11/2024	OUI	OUI	3	99	26	95	2	99	4,50	93	1,51	79	<56	<56	
03/12/2024	OUI	OUI	3	99	17	97	2	99	3,10	95	0,18	98	<56	<56	

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°5 : STEU de CEYRAS</b> Code Sandre de la station : 060934076002									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	File eau : Boues activées en aération prolongée File boues : Lit de séchage + déshydratation mobile								
Date de mise en service	22/11/2007								
Commune d'implantation	Ceyras								
Lieu-dit	Route de Saint André de Sangonis								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1500								
Nombre d'abonnés raccordés	585								
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	1398								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	280								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		25/04/2006						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Ruisseau de l'Arnoux						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	25	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	125	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
20/03/2024	OUI	OUI	3	99	38	93	7	97	
03/09/2024	OUI	OUI	4	99	33	97	13	97	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°6 : STEU DE CLERMONT-LHERAULT</b> Code Sandre de la station : 060934079001								
Caractéristiques générales								
Filière de traitement	File eau : Boues activées pour filière eau File boues : Epaissement + Deshydratation mécanique							
Date de mise en service	01/07/1990							
Commune d'implantation	Clermont l'Hérault							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	22200							
Nombre d'abonnés raccordés	5600							
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	12658							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	3500							
Prescriptions de rejet								
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...							
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		18/03/1988					
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface					
	Nom du milieu récepteur :		Le Rhonel					
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015			
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib
DBO5 (mg/l)	25	ou	80	50	25	ou	80	70
DCO (mg/l)	125	ou	75	250	125	ou	75	400
MES (mg/l)	35	ou	90	85	35	ou	90	85
NGL (mg/l)	15 (moy/an)	ou	70		15 (moy/an)	ou	70	/
PT (mg/l)	2 (moy/an)	ou	80		2 (moy/an)	ou	80	/

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Charges rejetées par l'ouvrage														
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt			
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)		
17/01/2025	OUI	OUI	4	99	30	95	11	97						
21/01/2024	OUI	OUI	3	99	42	95	12	97	15,4	83	0,63	94		
13/02/2024	OUI	OUI	4	99	13	95	13	97	/	/	/	/		
04/03/2024	OUI	OUI	3	100	30	98	7	99	/	/	/	/		
18/03/2024	OUI	OUI	4	99	34	97	11	98	6,5	92	0,9	93		
27/03/2024	OUI	OUI	8	94	35	90	10	94	12,1	64	1,59	63		
03/04/2024	OUI	OUI	4	99	39	95	18	95	/	/	/	/		
17/04/2024	OUI	OUI	4	99	27	97	15	97	4,1	96	1,06	89		
20/05/2024	OUI	OUI	5	90	34	85	15	86	/	/	/	/		
27/05/2024	OUI	OUI	5	97	46	90	19	90	12,1	83	1,58	79		
05/06/2024	OUI	OUI	4	99	37	96	13	97	/	/	/	/		
24/06/2024	OUI	OUI	4	99	28	97	14	97	6,1	93	0,62	94		
07/07/2024	OUI	OUI	3	99	36	97	18	98	/	/	/	/		
11/08/2024	OUI	OUI	4	99	36	96	27	95	6,5	94	0,58	95		
18/08/2024	OUI	OUI	3	99	32	97	18	96	/	/	/	/		
27/08/2024	OUI	OUI	3	99	25	98	10	98	4,0	96	0,42	96		
09/09/2024	OUI	OUI	3	99	18	96	9	98	/	/	/	/		
25/09/2024	OUI	OUI	3	99	24	98	9	98	20,1	78	0,37	96		
16/10/2024	OUI	OUI	3	99	24	97	8	97	/	/	/	/		
21/10/2024	OUI	OUI	3	99	28	97	8	98	4,8	95	0,28	97		
07/11/2024	OUI	OUI	3	99	26	98	11	98	/	/	/	/		
23/11/2024	OUI	OUI	4	99	24	95	13	95	23,1	73	0,45	96		
29/11/2024	OUI	OUI	5	99	39	96	19	95	/	/	/	/		
11/12/2024	OUI	OUI	7	98	38	95	28	93	17,8	80	0,56	95		
<b>Moy 2024</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	/	/	/	/	/	/	<b>11,5</b>	<b>88</b>	<b>0,75</b>	<b>86</b>		

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## STEU N°7 : STEU de CLERMONT L'HERAULT SALAGOU Code Sandre de la station : 060934076002

### Caractéristiques générales

Filière de traitement	File eau : Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1993
Commune d'implantation	Clermont l'Hérault
Lieu-dit	/
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1000
Nombre d'abonnés raccordés	/
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	1068
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	150

### Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	18/03/1988
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur :	Lac Du Salagou

Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015			
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85

### Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES			
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)		
10/07/2024	OUI	OUI	/	/	/	/	/	/	Absence de rejet	
29/08/2024	OUI	OUI	/	/	/	/	/	/	Absence de rejet	

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°8 : STEU de FONTES</b> Code Sandre de la station : 060934103001									
<b>Caractéristiques générales</b>									
Filière de traitement		File eau : Boues activées en aération prolongée File boues : Lits de séchage + géotubes							
Date de mise en service		01/06/1984							
Commune d'implantation		Fontes							
Lieu-dit		/							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1200							
Nombre d'abonnés raccordés		585							
Nombre d'habitants raccordés (estimation)		1071							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		180							
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...							
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			18/05/1984				
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface				
		Nom du milieu récepteur :			La Boyne				
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	30	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	90	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	90	/	/	/	50	85	
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
27/02/2024	OUI	OUI	12	97	83	89	27	92	
10/09/2024	OUI	OUI	13	97	52	94	29	93	

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

**STEU N°9 : STEU de LACOSTE VILLAGE**  
Code Sandre de la station : 060934124001

## Caractéristiques générales

Filière de traitement	File eau : lagunes
Date de mise en service	01/01/1989
Commune d'implantation	Lacoste
Lieu-dit	/
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	150
Nombre d'abonnés raccordés	58
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	112
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	23

## Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	/
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	/
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur :	La Lergue

Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015			
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85

## Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non) OUI		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES			
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)		
/	/	OUI	Pas de bilan demandé par la réglementation pour les STEU ≤200 EH							

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°10 : STEU de LACOSTE MAS AUDRAN</b> Code Sandre de la station : 060934124002									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement			File eau : Filtres plantés de roseaux						
Date de mise en service			01/12/2013						
Commune d'implantation			Lacoste						
Lieu-dit			Mas Audran						
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			70						
Nombre d'abonnés raccordés			28						
Nombre d'habitants raccordés (estimation)			40						
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			11						
Prescriptions de rejet									
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...			/			
			<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			/			
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface			
			Nom du milieu récepteur :			La Lergue			
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
/	/	OUI	Pas de bilan demandé par la réglementation pour les STEU ≤200 EH						

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°11 : STEU de LIAUSSON</b> Code Sandre de la station : 060934137001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	File eau : lagunage								
Date de mise en service	01/01/1996								
Commune d'implantation	Liausson								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	350								
Nombre d'abonnés raccordés	96								
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	214								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	53								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Lac du Salagou						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
30/07/2024	/	OUI	/	/	/	/	/	/	Absence de rejet

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°12 : STEU de LIAUSSON GRANGE MONTAGNE</b> Code Sandre de la station : 060934137002									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement			Infiltration						
Date de mise en service			01/01/1998						
Commune d'implantation			Liausson						
Lieu-dit			Grange Montagne						
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			45						
Nombre d'abonnés raccordés			17						
Nombre d'habitants raccordés (estimation)			32						
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			11						
Prescriptions de rejet									
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...			/			
			<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			/			
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface			
			Nom du milieu récepteur :			Lac du Salagou			
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
/	/	OUI	Pas de bilan demandé par la réglementation pour les STEU ≤200 EH						

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°13 : STEU de LIEURAN-CABRIERES</b> Code Sandre de la station : 060934138001										
<b>Caractéristiques générales</b>										
Filière de traitement		Lits plantés de roseaux								
Date de mise en service		01/09/2009								
Commune d'implantation		Lieurancabrières								
Lieu-dit		/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		255								
Nombre d'abonnés raccordés		161								
Nombre d'habitants raccordés (estimation)		296								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		51								
<b>Prescriptions de rejet</b>										
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			02/03/2007					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :			Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur :			Ruisseau du Merdols					
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015					
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib		
DBO5 (mg/l)	25	ou	/	/	35	ou	60	70		
DCO (mg/l)	125	ou	/	/	200	ou	60	400		
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85		
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES			
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)		
06/03/2024	OUI	OUI	3	99	37	95	2	99		
04/12/2023	OUI	OUI	3	99	39	94	11	98		

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°14 : STEU de MERIFONS MAS CANET</b> Code Sandre de la station : 060934156001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Lits plantés de roseaux								
Date de mise en service	01/07/2016								
Commune d'implantation	Mérifons								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	40								
Nombre d'abonnés raccordés	19								
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	44								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	8								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		/						
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		/						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Lac du Salagou						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
/	/	OUI	Pas de bilan demandé par la réglementation pour les STEU ≤200 EH						

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°15 : STEU de MERIFONS MALAVIEILLE</b> Code Sandre de la station : 060934156002									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Lits plantés de roseaux								
Date de mise en service	27/11/2023								
Commune d'implantation	Mérifons								
Lieu-dit	Hameau de Malavieille								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	30								
Nombre d'abonnés raccordés	0								
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	0								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	4,5 m <sup>3</sup> /j								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		/						
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		/						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Lac du Salagou						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
/	/	OUI	Pas de bilan demandé par la réglementation pour les STEU ≤200 EH						

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

**STEU N°16 : STEU de MOUREZE**  
Code Sandre de la station : 060934175001

### Caractéristiques générales

Filière de traitement	lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1996
Commune d'implantation	Mourèze
Lieu-dit	/
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	250
Nombre d'abonnés raccordés	109
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	202
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	38

### Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	/
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur :	La Dourbie

Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015			
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85

### Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES			
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)		
25/09/2023	/	OUI	10	99	91	95	69	91		

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°17 : STEU de OCTON</b> Code Sandre de la station : 060934186001									
<b>Caractéristiques générales</b>									
Filière de traitement		Lagunage + Lits plantés de roseaux							
Date de mise en service		01/01/1989							
Commune d'implantation		Octon							
Lieu-dit		/							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1370							
Nombre d'abonnés raccordés		334							
Nombre d'habitants raccordés (estimation)		967							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		300							
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...							
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		08/11/2001					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur :		Le Salagou					
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	25	ou	/	50	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	125	ou	/	250	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	35	ou	/	70	/	/	50	85	
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
21/02/2024	OUI	OUI	22	93	109	84	20	94	
25/09/2024	NON	OUI	6	98	73	91	8	98	Rejet pendant période estivale du 01/04 au 30/09 (vanne non fermée)

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°18 : STEU DE PAULHAN-ASPIRAN-USCLAS INTERCOMMUNALE</b> Code Sandre de la station : 060934194001								
Caractéristiques générales								
Filière de traitement	File eau : Boues activées pour filière eau File boues : Déshydratation par centrifugeuse							
Date de mise en service	15/01/2024							
Commune d'implantation	Paulhan							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	11 800 EH							
Nombre d'abonnés raccordés	2403							
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	5409							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	3100 m <sup>3</sup> /j							
Prescriptions de rejet								
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		15/07/2021					
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface					
	Nom du milieu récepteur :		L'Hérault					
Polluant autorisé	Exigences épuratoires Arrêté du 21/07/2015							
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib
DBO5 (mg/l)	25	ou	70	50	25	ou	80	50
DCO (mg/l)	90	ou	75	250	125	ou	75	250
MES (mg/l)	35	ou	90	85	35	ou	90	85
NGL (mg/l)	15 (moy/an)	ou	70		15 (moy/an)	ou	70	/
PT (mg/l)	2 (moy/an)	ou	80		2 (moy/an)	ou	80	/
E. Coli	< 100							
Enterocoques	< 100							

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		PT		E. Coli	Enteroc	
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (n/100ml)	Conc (n/100ml)	
28/01/2024	OUI	OUI	3	99	38	96	2	100	17.7	82	3.15	73	/	/	
08/02/2024	OUI	OUI	3	99	35	97	2	100	/	/	/	/	/	/	
13/02/2024	OUI	OUI	3	99	40	97	2	100	/	/	/	/	/	/	
19/02/2024	OUI	OUI	4	99	31	96	3	99	14.6	87	2.00	84			
04/03/2024	OUI	OUI	6	98	43	94	2	100	3.0	98	1.61	88	<56	<56	
17/03/2024	OUI	OUI	3	99	30	97	2	100	3.1	97	2.02	84	<56	<56	
06/04/2024	OUI	OUI	3	99	23	97	4	99	/	/	/	/	/	/	
17/04/2024	OUI	OUI	4	99	31	94	3	98	3.7	96	0.88	89	<56	<56	
03/05/2024	OUI	OUI	3	99	18	98	2	100							
27/05/2024	OUI	OUI	3	99	38	97	4	99	1.4	99	1.91	88	<56	<56	
02/06/2024	OUI	OUI	4	99	40	97	7	99							
24/06/2024	OUI	OUI	5	99	35	97	9	99	3.0	97	1.61	89	<56	<56	
03/07/2024	OUI	OUI	3	99	29	96	3	99							
24/07/2024	OUI	OUI	5	98	38	92	6	95	2.4	97	1.71	75	<56	<56	
11/08/2024	OUI	OUI	3	99	30	97	2	100							
27/08/2024	NON	OUI	3	99	32	97	2	100	2.7	97	2.23	79	918	<56	
15/09/2024	OUI	OUI	3	99	28	97	2	100							
25/09/2024	OUI	OUI	3	99	21	98	2	100	2.3	98	1.30	89	<56	<56	
16/10/2024	OUI	OUI	3	99	24	97	2	100							
27/10/2024	OUI	OUI	3	95	23	88	2	98	2.7	83	0.73	66	<56	<56	
07/11/2024	OUI	OUI	3	99	24	97	2	100							
20/11/2024	OUI	OUI	3	99	32	96	2	100	6.0	94	1.03	92	<56	<56	
01/12/2024	OUI	OUI	3	99	37	96	2	100							
10/12/2024	OUI	OUI	3	99	29	97	2	100	5.7	95	1.84	86	<56	<56	

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°19 : STEU de PERET BALADERNE</b> Code Sandre de la station : 060934197002									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement		Lagunage naturel							
Date de mise en service		01/06/2001							
Commune d'implantation		Péret							
Lieu-dit		Baladerne							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1600							
Nombre d'abonnés raccordés		693							
Nombre d'habitants raccordés (estimation)		1504							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		256							
Prescriptions de rejet									
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...							
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		17/02/2000					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur :		Ruisseau de Cancaval					
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	35	ou	/	60	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	60	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	50	/	/	50	150	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
03/04/2024	OUI	OUI	20,6	95	107,6	85	108,3	75	
10/12/2024	OUI	OUI	5,0	99	81.48	96	65,8	93	

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°20 : STEU DE SAINT FELIX DE LODEZ</b> Code Sandre de la station : 060934254002														
Caractéristiques générales														
Filière de traitement		Lagunage aéré + étage de filtres plantés de roseaux												
Date de mise en service		27/07/2010												
Commune d'implantation		Saint Felix de Lodez												
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		2000												
Nombre d'abonnés raccordés		579												
Nombre d'habitants raccordés (estimation)		1291												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		357												
Prescriptions de rejet														
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						14/01/2008						
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :						Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur :						L'Hérault						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015									
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib						
DBO5 (mg/l)	25	ou	94	/	25	ou	80	50						
DCO (mg/l)	125	ou	84	/	125	ou	75	250						
MES (mg/l)	35	ou	94	/	35	ou	90	85						
NTK (mg/l)	13	ou	87	/	/	ou	/	/						
PT (mg/l)	2	ou	93	/	/	ou	/	/						
Charges rejetées par l'ouvrage														
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		PT			
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)		
11/01/2024	NON	OUI	7	95	85	72	26	80	22.3	34	1.32	67		
29/02/2024	OUI	OUI	5	98	84	88	16	95	5.93	92	1.99	79		
17/03/2024	NON	OUI	10	97	96	92	31	95	13.20	88	2.14	85		
09/04/2024	OUI	OUI	8	97	66	91	25	93	3.84	95	1.84	79		
03/05/2024	OUI	OUI	5	95	71	76	13	92	11.8	72	1.84	53		
02/06/2024	OUI	OUI	3	99	41	95	5	99	2.02	97	1.30	86		
03/07/2024	OUI	OUI	4	99	45	94	6	98	2.48	97	1.03	86		
27/08/2024	OUI	OUI	3	99	51	92	9	97	2.63	96	1.26	80		
15/09/2024	OUI	OUI	3	99	29	95	4	99	1.00	98	1.04	85		
27/10/2025	OUI	OUI	8	58	59	41	13	58	3.59	53	1.81	12		
20/11/2024	NON	OUI	5	97	63	85	7	97	18.5	59	1.99	65		
10/12/2024	NON	OUI	4	97	50	94	16	90	3.49	90	2.11	52		

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°21 : STEU de SALASC</b> Code Sandre de la station : 060934292001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Lagunage naturel + filtre à sable (infiltration)								
Date de mise en service	01/01/1994								
Commune d'implantation	Salasc								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	330								
Nombre d'abonnés raccordés	225								
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	473								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	66								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		28/10/1992						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Ruisseau de la Frille puis Salagou						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
19/11/2024	/	OUI	/	/	/	/	/	/	Absence de rejet en sortie

## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°22 : STEU de USCLAS D HERAULT</b> Code Sandre de la station : 060934315001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Lagunage naturel								
Date de mise en service	01/01/1993								
Commune d'implantation	Usclas d'Hérault								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	201								
Nombre d'abonnés raccordés	253								
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	564								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	40								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		/						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		Hérault						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
/	/	OUI	/	/	/	/	/	/	
Réseau de collecte d'Usclas d'Hérault raccordé à la nouvelle STEP de Paulhan – Aspiran – Usclas intercommunale le 15/01/2024									

# CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

<b>STEU N°23 : STEU de VALMASCLE</b> Code Sandre de la station : 060934323001									
Caractéristiques générales									
Filière de traitement	Filtres plantés								
Date de mise en service	01/12/2013								
Commune d'implantation	Valmascle								
Lieu-dit	/								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	18								
Nombre d'abonnés raccordés	6								
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	13								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	/								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		/						
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		/						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface						
	Nom du milieu récepteur :		La Boyne						
Polluant autorisé	Exigences épuratoires locales				Exigences épuratoires Arrêté du 25/07/2015				
	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	Conc	et / ou	Rend (%)	Conc Redhib	
DBO5 (mg/l)	/	ou	/	/	35	ou	60	70	
DCO (mg/l)	/	ou	/	/	200	ou	60	400	
MES (mg/l)	/	ou	/	/	/	/	50	85	
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non) OUI		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
	Locale	Nationale	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		
			Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	
/	/	OUI	Pas de bilan demandé par la réglementation pour les STEU ≤200 EH						

1.10 QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



BOUES PRODUITES			
Boues produites entre le 01 janvier et le 31 décembre 2024			
STEU	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS	Remarques
<b>TOTAL REGIE + PERETOISE</b>	<b>450,27</b>	<b>375,51</b>	/
STEU ASPIRAN	0,00	58,71	Curage lagunes en 2022
STEU CANET	55,62	59,07	/
STEU CEYRAS	7,88	4,77	/
STEU CLERMONT	186,33	125,58	/
STEU FONTES	3,90	9,63	
STEU MOUREZE	82,74	0,00	Curage lagunes en 2023
STEU PAULHAN	61,17	80,44	
STEU SALASC	52,63	0,00	Curage lagunes en 2023
STEU USCLAS	0,00	37,30	Curage lagunes en 2024

\*Tms (tonne de Matières sèches)

1.10.2 Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration



BOUES EVACUEES			
Boues évacuées entre le 01 janvier et le 31 décembre 2024			
STEU	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS	Remarques
<b>TOTAL REGIE + PERETOISE</b>	<b>372,15</b>	<b>241,63</b>	/
STEU ASPIRAN	0,00	58,71	<i>Evacuation boues stockées suite à curage en 2024 des lagunes</i>
STEU CEYRAS	8,99	9,31	/
STEU CLERMONT	173,54	124,39	/
STEU FONTES	3,90	9,63	/
STEU LIAUSSON	30,19	0,00	<i>Evacuation boues stockées suite à curage en 2022 des lagunes</i>
STEU MOUREZE	113,53	0,00	<i>Evacuation boues stockées suite à curage en 2023 des lagunes</i>
STEU PAULHAN	41,99	2,29	<i>Evacuation boues provenant de l'ancienne STEU début 2024</i>
STEU SALASC	62,70	0,00	<i>Evacuation boues stockées suite à curage en 2023 des lagunes</i>
STEU ST FELIX	166,30	0,00	<i>Evacuation boues stockées suite à curage en 2021 des lagunes</i>
STEU USCLAS	0,00	37,30	<i>Evacuation boues stockées suite à curage en 2024 des lagunes</i>

\*Tms (tonne de Matières sèches)

## 2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1 MODALITÉS DE TARIFICATION



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

TARIFS		
Tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025		
Type	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)*	3 000 €	3 000 €
Participation aux frais de branchement	Prix réel (sur devis) majoré de 10 %	Prix réel (sur devis) majoré de 10 %

*\*Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)*

Part de la collectivité périmètre de la régie							
Tarifs		Au 01/01/2024			Au 01/01/2025		
		Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi
<b>Part fixe (€HT/an)</b>	<i>Abonnement</i>	0,00 €	48,60 €	51,30€	51,30 €	51,30 €	51,30 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>	<i>Prix au m3 de 0 à 40m3</i>	0,00 €	1,02 €	1,08 €	1,08 €	1,08 €	1,08 €
	<i>Prix au m3 de 40 à 120 m3</i>	0,00 €	1,28 €	1,35 €	1,35 €	1,35 €	1,35 €
	<i>Prix au m3 au-delà de 120 m3</i>	0,00 €	2,00 €	2,11 €	2,11 €	2,11 €	2,11 €
Part du distributeur (déléataire PERETOISE DES EAUX) – Fin du contrat au 31/12/2024							
Tarifs		Au 01/01/2024			Au 01/01/2025		
		Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi
<b>Part fixe (€HT/an)</b>	<i>Abonnement</i>	37,00 €	37,00 €	37,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>	<i>Prix au m3 de 0 à 40m3</i>	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Prix au m3 de 40 à 120 m3</i>	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Prix au m3 au-delà de 120 m3</i>	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taxes et redevances							
<b>Taxes</b>	<i>Taux de TVA</i>	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
<b>Redevances</b>	<i>Performance des réseaux d'assainissement N+1 (Agence de l'Eau</i>	/	/	/	0,010 €	0,010 €	0,010 €
	<i>Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)</i>	0,160 €	0,160 €	0,160 €	/	/	/

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/04/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 18/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/04/2023 – Approbation de la participation des abonnés au financement des nouveaux branchements neufs.

## 2.2 FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

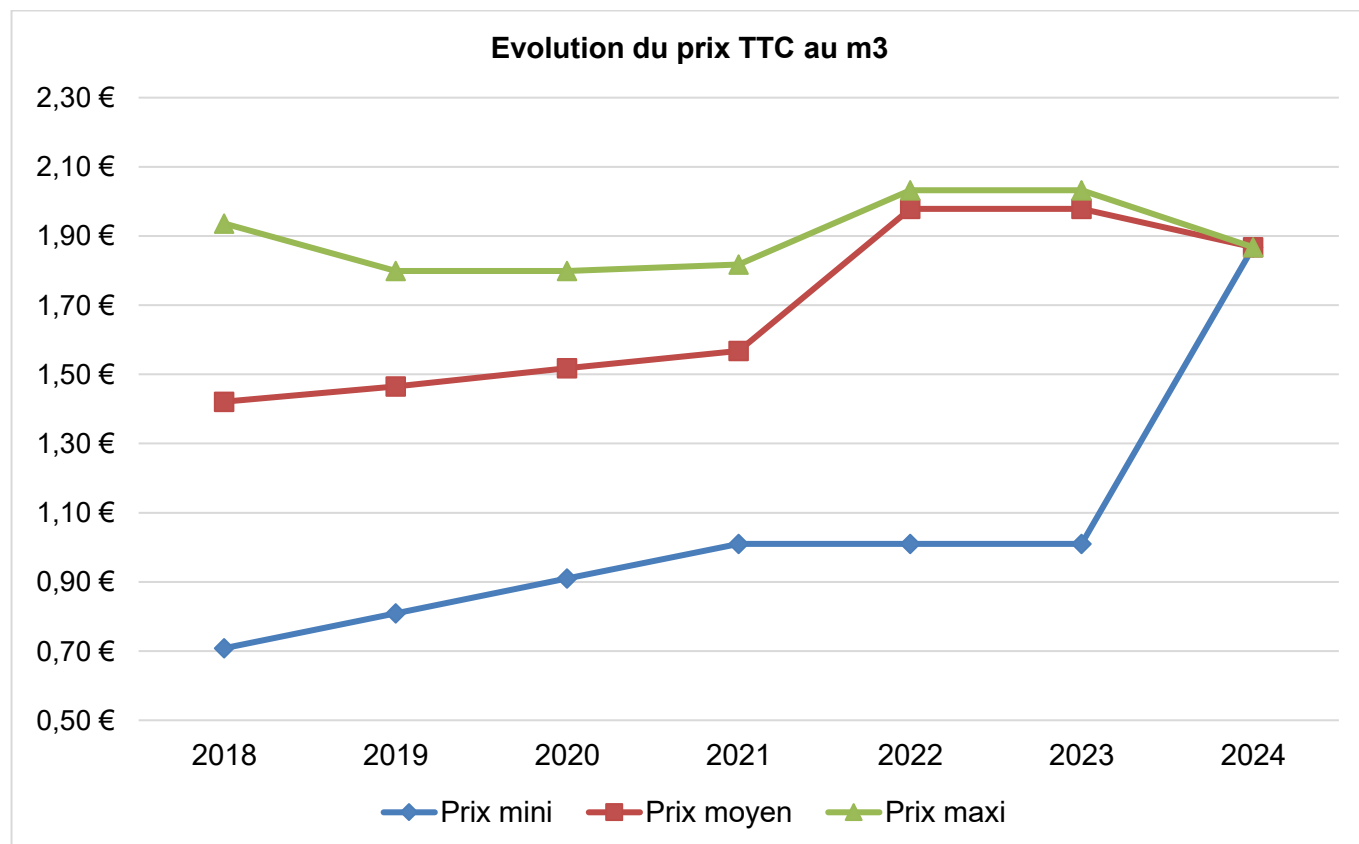


Les tarifs applicables au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) pour la Régie sont :

REGIE									
Facture type	Au 01/01/2024 en €			Au 01/01/2025 en €			Variation en %		
	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi
<b>Part de la collectivité</b>									
Part fixe annuelle	51,30 €	51,30 €	51,30 €	51,30 €	51,30 €	51,30 €	0,00%	0,00%	0,00%
Part proportionnelle	151,20 €	151,20 €	151,20 €	151,20 €	151,20 €	151,20 €	0,00%	0,00%	0,00%
Montant HT de la facture de 120m3 revenant à la collectivité	202,50 €	202,50 €	202,50 €	202,50 €	202,50 €	202,50 €	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Taxes et redevances</b>									
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20 €	19,20 €	19,20 €	/	/	/	/	/	/
Redevance Performance des réseaux d'assainissement N+1 (Agence de l'Eau)	/	/	/	1,20 €	1,20 €	1,20 €	/	/	/
TVA	22,17 €	22,17 €	22,17 €	20,37 €	20,37 €	20,37 €	-8,84%	-8,84%	-8,84%
Montant des taxes et redevances pour 120m3	41,37 €	41,37 €	41,37 €	21,57 €	21,57 €	21,57 €	-91,79%	-91,79%	-91,79%
<b>Total</b>	<b>243,87 €</b>	<b>243,87 €</b>	<b>243,87 €</b>	<b>224,07 €</b>	<b>224,07 €</b>	<b>224,07 €</b>	<b>-8,84%</b>	<b>-8,84%</b>	<b>-8,84%</b>
<b>Prix TTC au m3</b>	<b>2,03 €</b>	<b>2,03 €</b>	<b>2,03 €</b>	<b>1,87 €</b>	<b>1,87 €</b>	<b>1,87 €</b>	<b>-8,84%</b>	<b>-8,84%</b>	<b>-8,84%</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune de Péret a intégré le périmètre de la Régie Intercommunale et s'est vue appliquer les tarifs rappelés ci-dessus.

L'évolution du prix depuis la création en 2018 de la Régie d'eau potable et d'assainissement est la suivante :



La diminution du prix de l'assainissement est liée à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les parts de la collectivité (abonnement et consommation suivant la tranche) ont été harmonisées au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur le périmètre de la régie et n'ont pas évolué depuis cette date.

## TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Les tarifs pour chaque commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont :

TARIFS			
Commune	Prix TTC en €/m3		
	au 01/01/2024	au 01/01/2025	Variation en %
<b>REGIE + PERETOISE (Moyenne)</b>	<b>1,98 €</b>	<b>1,87 €</b>	<b>-5,62%</b>
Aspiran	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Brignac	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Cabrières	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Canet	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Ceyras	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Clermont l'Hérault	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Fontes	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Lacoste	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Liausson	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Lieuran	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Merifons	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Moureze	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Octon	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Paulhan	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Péret	1,01 €	1,87 €	<b>84,8%</b>
Saint Felix de Lodez	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Salasc	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Usclas d'Hérault	2,03 €	1,87 €	-8,1%
Valmascle	2,03 €	1,87 €	-8,1%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Harmonisation des prix de l'eau avec l'instauration d'un tarif unique sur l'ensemble des communes de la régie d'eau et d'assainissement prenant en compte les investissements prévus au PPI 2022-2030.

2.3 RECETTES



**Recettes de la collectivité :**

REGIE			
Type de recettes	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance d'assainissement collectif	2 798 321,58 €	2 086 138,75 €	-25,45%
Redevance modernisation des réseaux	192 615,93 €	156 023,14 €	-19,00%
Recette de raccordement (PFAC)	293 100,00 €	313 200,00 €	6,86%
Prime de l'Agence de l'Eau (prime d'épuration)	0,00 €	804,64 €	
Travaux	84 126,86 €	107 171,68 €	27,39%
Autres recettes	8 642,35 €	0,39 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>3 376 806,72 €</b>	<b>2 663 338,60 €</b>	<b>-21,13%</b>

La diminution des recettes s'explique pour différentes raisons :

- L'exercice 2023 portait sur 14 mois de consommation pour les communes de Clermont l'Hérault Nébian et Villeneuve alors que l'exercice 2024 portait une 12 mois.
- La diminution des volumes consommés
- Les régularisations de facturations effectuées sur l'exercice 2024.

## 3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,31 % des abonnés potentiels (99,53% pour 2023).

### 3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	OUI	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	OUI	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		OUI	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	0 %	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	NON	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, débouchage, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	NON	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	NON	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>75</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 77 pour l'exercice 2024 (77 pour 2023).

### 3.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)



*Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.*

*Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système*

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents des STEU est 100 (100 en 2024).

## CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

STEU	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2023 0 ou 100%	Conformité exercice 2024 0 ou 100%
<b>TOTAL REGIE + PERETOISE</b>	<b>2035,4</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Aspiran	68,7	100%	100%
Brignac	45,9	100%	100%
Cabrières	15,6	100%	100%
Canet	238,4	100%	100%
Ceyras	46,1	100%	100%
Clermont-l'Hérault	1112,3	100%	100%
Clermont-l'Hérault Salagou	25,8	100%	100%
Fontès	55,6	100%	100%
Lacoste Village	6,6	100%	100%
Lacoste Mas Audran	1,3	100%	100%
Liausson Village	10,9	100%	100%
Liausson Grange Montagne	1,8	100%	100%
Lieuran-Cabrières	11,6	100%	100%
Mérifons Mas Canet	0,9	100%	100%
Mérifons Malavieille	0,2	100%	100%
Mourèze	12,0	100%	100%
Octon	16,6	100%	100%
Paulhan-Aspiran-Usclas intercommunale (en service depuis le 15/01/2024)	227,3	100%	100%
Péret	55,8	100%	100%
Saint Felix de Lodez	69,8	100%	100%
Salasc	11,8	100%	100%
<i>Usclas d'Hérault (Suprimée depuis le 15/01/2024)</i>	<i>0,0</i>	<i>100%</i>	<i>/</i>
Valmascle	0,8	100%	100%

### 3.4 CONFORMITÉ DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3)



*Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.*

*Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.*

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages dépurations des STEU est de 100% (contre 100% en 2023).

## CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

STEU	Charge brute de pollution reçu par la station de traitement en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100%	Conformité exercice 2024 0 ou 100%
<b>REGIE + PERETOISE</b>	<b>2023,0</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Aspiran	68,7	100%	100%
Brignac	45,9	100%	100%
Cabrières	15,6	100%	100%
Canet	238,4	100%	100%
Ceyras	46,1	100%	100%
Clermont-l'Hérault	1112,3	100%	100%
Clermont-l'Hérault Salagou	25,8	100%	100%
Fontès	55,6	100%	100%
Lacoste Village	6,6	100%	100%
Lacoste Mas Audran	1,3	100%	100%
Liausson Village	10,9	100%	100%
Liausson Grange Montagne	1,8	100%	100%
Lieuran-Cabrières	11,6	100%	100%
Mérifons Mas Canet	0,9	100%	100%
Mérifons Malaveillie	0,2	100%	100%
Mourèze	12,0	100%	100%
Octon	16,6	100%	100%
Paulhan-Aspiran-Usclas intercommunale (en service depuis le 15/01/2024)	227,3	100%	100%
Péret	43,4	100%	100%
Saint Félix de Lodez	69,8	100%	100%
Salasc	11,8	100%	100%
<i>Usclas d'Hérault (Suprimée depuis le 15/01/2024)</i>	/	100%	/
Valmascle	0,8	100%	100%

### 3.5 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)



*Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.*

*Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.*

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages dépurations des STEU est de 95,45% (contre 86,36% en 2023)

## CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

STEU	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100%	Conformité exercice 2024 0 ou 100%
<b>REGIE + PERETOISE</b>	<b>2023,0</b>	<b>86,96%</b>	<b>95,65%</b>
Aspiran	68,7	100%	100%
Brignac	45,9	100%	100%
Cabrières	15,6	0%	0%
Canet	238,4	100%	100%
Ceyras	46,1	100%	100%
Clermont-l'Hérault	1112,3	100%	100%
Clermont-l'Hérault Salagou	25,8	100%	100%
Fontès	55,6	0%	100%
Lacoste Village	6,6	100%	100%
Lacoste Mas Audran	1,3	100%	100%
Liausson Village	10,9	100%	100%
Liausson Grange Montagne	1,8	100%	100%
Lieuran-Cabrières	11,6	100%	100%
Mérifons Mas Canet	0,9	100%	100%
Mérifons Malaveillie	0,2	100%	100%
Mourèze	12,0	100%	100%
Octon	16,6	100%	100%
Paulhan-Aspiran-Usclas intercommunale <i>(en service depuis le 15/01/2024)</i>	227,3	0%	100%
Péret	43,4	100%	100%
Saint Félix de Lodez	69,8	100%	100%
Salasc	11,8	100%	100%
<i>Usclas d'Hérault (Suprimée depuis le 15/01/2024)</i>	/	100%	100%
Valmascle	0,8	100%	100%

### 3.8 TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

REGIE		Boues évacuées en tonne de matières sèches ( Tms)						
		STEU ASPIRAN	STEU CEYRAS	STEU CLERMONT	STEU FONTES	STEU PAULHAN	STEU USCLAS	TOTAL REGIE
Toutes filières	Conforme	58,71	9,31	124,39	9,63	2,29	37,30	241,63
Filières mis en œuvre	Conformité filière							
Valorisation agricole	Conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Compostage	Conforme	58,71	9,31	124,39	9,63	2,29	37,30	241,63
	Non conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Incinération	Conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Evacuation vers une STEU	Conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autre :	Conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**(3)** L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de

### 3.8 TAUX DE DEBORDEMENT D'EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution).

Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, Le nombre d'inondations dans les locaux d'usagers est de 0 en 2024 (0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement).

En 2024, le taux de débordement d'effluents chez les usagers est de 0 pour 1000 habitants.

### 3.8 POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 16

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 47,76 par 100 km de réseau

La répartition en 2024 par commune est la suivante :

POINTS NOIRS		
Commune	Nombre de points noirs	points de curage fréquents du réseau (nombre/100km)
<b>TOTAL REGIE + PERETOISE</b>	<b>16</b>	<b>45,61</b>
Aspiran	3	21,90
Brignac	0	0,00
Cabrières	0	0,00
Canet	2	11,01
Ceyras	1	11,80
Clermont	4	5,22
Fontès	2	24,96
Lacoste	0	0,00
Liausson	0	0,00
Lieurancabrières	0	0,00
Mérifons	0	0,00
Moureze	0	0,00
Nébian	0	0,00
Octon	0	0,00
Paulhan	3	9,73
Péret	0	0,00
Saint Félix de Lodez	0	0,00
Salasc	1	15,73
Usclas	0	0,00
Valmascle	0	0,00
Villeneuve	0	0,00

## 3.9 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours de 2024, 1,77 km de linéaire de réseau ont été renouvelés (0,95 km en 2023).

Nombre de km de réseaux de collecte renouvelés par année					
Commune	2020	2021	2022	2023	2024
<b>TOTAL REGIE + PERETOISE</b>	<b>2,90</b>	<b>0,81</b>	<b>1,92</b>	<b>0,95</b>	<b>1,77</b>
Aspiran			0,09	0,29	
Brignac	0,44				
Cabrières	0,67		0,75		0,56
Canet	0,60	0,22			
Ceyras					
Clermont	0,11				0,36
Fontès					0,33
Lacoste					
Liausson					
Lieuran-Cabrières					
Mérifons					
Moureze					
Nebian					
Octon					
Paulhan	0,33		0,45		
Péret				0,20	0,11
Saint Felix de Lodez	0,75			0,46	0,41
Salasc					
Usclas d'Hérault		0,59	0,63	0,00	0,00
Valmascle					
Villeneuve					

### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif

Commune	2020	2021	2022	2023	2024
<b>TOTAL REGIE + PERETOISE</b>	<b>0,43%</b>	<b>0,55%</b>	<b>0,53%</b>	<b>0,64%</b>	<b>0,79%</b>
Aspiran			0,13%	0,55%	0,55%
Brignac	1,80%	1,80%	1,80%	1,55%	1,55%
Cabrières	2,63%	2,63%	5,26%	5,26%	6,85%
Canet	0,66%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%
Ceyras					
Clermont	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	0,12%
Fontès					0,82%
Lacoste					
Liausson					
Lieuran-Cabrières					
Mérifons					
Moureze					
Nebian					
Octon					
Paulhan	0,24%	0,24%	0,56%	0,54%	0,51%
Péret				0,39%	0,60%
Saint Felix de Lodez	1,60%	1,60%	1,60%	2,58%	3,46%
Salasc					
Usclas d'Hérault		2,75%	4,44%	3,70%	
Valmascle					
Villeneuve					

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,79 % (0,64% en 2023).

### 3.10 CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P254.2)



#### **(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)**

*Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).*

*Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.*

*La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :*

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

*Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.*

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est de 94,8 (82,3 en 2023).

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

<b>CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION</b>					
<b>STEU &gt; 2000 EH</b>	<b>Nombre de bilans réalisés ( 2024)</b>	<b>Nombre de bilans conformes (2024)</b>	<b>Pourcentage de bilans conformes (2023)</b>	<b>Pourcentage de bilans conformes (2024)</b>	<b>Observations</b>
STEU Canet	12	12	100,0%	100,0%	
STEU Clermont l'Hérault	24	24	95,8%	100,0%	
STEU Paulhan-Aspiran-Usclas Intercommunale	24	23	91,7%	95,8%	Tolérance pour bilan du 27/08/2024 non conforme (phase d'observation de la nouvelle STEP)
STEU Saint Felix de Lodez	12	10	41,6%	83,3%	Bilan du 11/01/2024 écarté (intempéries)

**3.11 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)**


La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		2023	2024
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs <i>Commentaire : SDA 2021</i>	Oui	Oui
+ 10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel <i>Commentaire : SDA 2021</i>	Oui	Oui
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance <i>Commentaire : SDA 2021</i>	Oui	Oui
+ 30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages) <i>Commentaire : SDA 2021</i>	Oui	Oui
<i>Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus</i>			
+ 10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté <i>Commentaire : SDA 2021</i>	Oui	Oui
+ 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets <i>Commentaire : Dans le cadre de la compétence GEMAPI</i>	Oui	Oui
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</i>			
+ 10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</i>			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 (110 en 2023).

### 3.12 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

L'état de la dette au 31 décembre 2024 est le suivant :

REGIE + PERETOISE	
Etat de la dette	Exercice 2024 en €
Encours de la dette au 31 décembre de l'année (montant restant dû)	9 687 796,16 €
Epargne brute annuelle	115 230,00 €
Durée d'extinction de la dette	83,5 ans

### 3.13 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P257)



*Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit.*

*Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).*

*Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque-soit le motif du non-paiement.*

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente} \\ \text{tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

IMPAYES GLOBAL (EAU ET ASSAINISSEMENT)			
Commune	Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023
<b>TOTAL REGIE + PERETOISE</b>	<b>587 895,38 €</b>	<b>4 443 319,79 €</b>	<b>13,38%</b>
Aspiran	28 843,85 €	253 516,67 €	11,38%
Brignac	9 776,39 €	105 972,59 €	9,23%
Cabrières	8 085,71 €	105 576,01 €	7,66%
Canet	42 979,54 €	421 740,05 €	10,19%
Ceyras	9 262,62 €	145 679,12 €	6,36%
Clermont - Nébian - Villeneuvevette	370 998,16 €	1 848 989,62 €	20,06%
Fontès	13 977,61 €	168 871,58 €	8,28%
Lacoste	754,52 €	23 694,00 €	3,18%
Liausson	4 337,87 €	41 280,67 €	10,51%
Lieuran-Cabrières	1 178,01 €	45 814,31 €	2,57%
Mérfons	62,33 €	11 659,09 €	0,53%
Mourèze	2 312,38 €	56 354,37 €	4,10%
Octon	4 184,44 €	78 659,28 €	5,32%
Paulhan	59 457,28 €	635 584,02 €	9,35%
Péret	2 236,00 €	64 972,00 €	3,44%
Saint Félix de Lodez	21 127,56 €	331 095,97 €	6,38%
Salasc	6 312,01 €	72 746,09 €	8,68%
Usclas d'Hérault	684,60 €	23 928,35 €	2,86%
Valmascle	1 324,50 €	7 186,00 €	18,43%

### 3.14 TAUX DE RECLAMATIONS ECRITES RECUES PAR LA COLLECTIVITE (P258.1)



*Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).*

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues :  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 8

Le nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité est de 154 en 2024.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Le taux de réclamation est de 10,42 /1000 abonnés en 2024.

La répartition des réclamations écrites en 2024 par commune est la suivante :

RECLAMATIONS		
Commune	Nombre de réclamations écrites	Taux de réclamation (nombre de réclamations /1000 abonnés)
<b>TOTAL REGIE + PERETOISE</b>	<b>154</b>	<b>10,42</b>
Aspiran	8	9,17
Brignac	8	19,85
Cabrières	4	12,86
Canet	16	9,32
Ceyras	2	3,42
Clermont	60	12,69
Fontès	14	23,93
Lacoste	1	11,63
Liausson	2	17,70
Lieuran-Cabrières	0	0,00
Mérifons	0	0,00
Moureze	2	18,35
Nebian	12	15,09
Octon	0	0,00
Paulhan	15	6,66
Péret	0	0,00
Saint Felix de Lodez	7	12,09
Salasc	1	4,44
Usclas d'Hérault	1	3,95
Valmascle	1	166,67
Villeneuve	0	0,00

Le taux de réclamation sur la commune de Valmascle est important compte tenu du très faible nombre d'abonnés.

## 4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1. MONTANTS FINANCIERS



MONTANTS FINANCIERS			
Type de montants financiers	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 281 714,38 €	2 817 929,39 €	-46,65%
Montant des subventions	1 292 974,01 €	1 033 082,15 €	-20,10%

En 2023 la principale opération portait sur la construction de la nouvelle station d'épuration de Paulhan qui s'est achevée début 2024.

### 4.2. AMORTISSEMENTS



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 529 929 € (418 476 € en 2023).

**4.3. PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX**



Sans objet

**4.4. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**



Sans objet

## 5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### 5.1 ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

5037,96 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0031 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2024

### 5.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)



Sans objet

## 6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

TOTAL REGIE + PERETOISE DES EAUX			
Indicateurs descriptifs des services		Exercice 2023	Exercice 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	25 634	34 240
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	6	6
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	601,15	241,63
D204.0	Prix TTC su service au m3 pour 120 m3 (€/m3)	1,98 €	1,87 €
Indicateurs de performance		Exercice 2023	Exercice 2024
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,53%	99,31%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (points)	77	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006	100,00%	100,00%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006	100,00%	100,00%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006	83,33%	94,12%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100,00%	100,00%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (€/m3)	0,000 €	0,005 €